

2026/0069

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le **06 OCT. 2026**
ID : 059-215900358-20261006-20260924_D0059-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 17

Etaient présents :
M. BADIDI. SEGUIN. TENDERO. PETIT. MANGHOLZ. CHRETIEN. WERY. QUETIER.
Mmes MERCIER. WAUCHER. CHATELAIN. DUQUESNE. CAFFIAU. RAMELOT.

Absents ayant donné procuration : Mme PREVOST à Mme MERCIER.
M. JOSSET à M. SEGUIN.
Mme DELBRUYERE à M. BADIDI.

Absents excusés : M. BERTEAUX et Mme BAROCHE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : REDEVANCE 2026 POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - GRDF.

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 ;

Vu le décret n° 2023-797 du 18 août 2023 ;

Vu le courrier de GRDF, en date du 25 août 2026, relatif à l'état de la somme due au titre de la redevance d'occupation du domaine public 2026 dont le montant s'élève à 1 008,00 euros au vu de l'état détaillé ci-dessous :

- RODP 2026 : 987,00 euros ;
- ROPDP 2026 : 21,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Accepte l'état récapitulatif du calcul de la redevance d'occupation du domaine public concernant l'année 2026, soit un montant de 1 008,00 € pour lequel un titre de recettes sera émis par la perception de ladite redevance.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le **06 OCT. 2026**

Le Maire,

